

Instituteurs et institutrices:—*Suite.*

Articles

Doivent prévenir les commissaires ou les syndics lorsqu'ils s'absentent.....	227 § 24
Ne peuvent être tenus de balayer ou laver les classes, d'allumer le feu.....	69
Ne peuvent fournir le combustible.....	70

Inspection médicale des écoles :—

Où elle se fera.....	71
Quand elle pourra en faire.....	72
Devoirs des officiers chargés de cette inspection....	73
Rapport à la commission scolaire et au surintendant.	74

Journal d'appel..... 227 § 18-260**Jours de congé :—(Voir *Congés*).****Lieux d'aisances :—**

Comment ils doivent être construits.....	48 <i>et suiv.</i>
Doivent être propres et d'un accès facile.....	51

Livres de classe :—

Leur approbation par le comité catholique.....	243 à 250
Doivent être autorisés pour être en usage dans les écoles.....	14
Doivent être les mêmes pour toutes les écoles d'une municipalité.....	14

Livres de récompense :—

Comment et quand ils sont distribués.....	251 <i>et suiv.</i>
Ne doivent pas remplacer d'autres récompenses....	254
Portent une attestation spéciale.....	255